

L'an DEUX MIL NEUF, le SAMEDI 21 FEVRIER, à 09 h 25, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en première séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 12 h 00).

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert / ORPHÉ Monique / BAREIGTS Ericka / MAILLOT Gérald / HOAREAU Jean-François / PONIN-BALLOM Gino / PICARD Hapsa / LAURET Edmond / VICTORIA RETOURNAT Danielle / PESTEL René Louis / VELOUPOULÉ MERLO Naini / ARMANDO Alain / HUMBLLOT Nicole (arrivée à 09 h 30, pendant l'appel nominal) / ESPÉRET Jean-Pierre / BRISSAC-FERLÉ Claude / COUDERC Alain / ADAME Brigitte / ANDAMAYE Marie-Annick / CLAIN Claudette / KICHENIN Virgile / EUPHRASIE Didier / CATHERINE Aline / HOARAU Emmanuel / ASSABY Maximilien / ISIDORE Marylisé / DINDAR Ibrahim / NATIVEL Mickaël / JAVEL François / TURPIN Marie-Annick / CASSIM-CADJEE Mohammad / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 14, au Rapport n° 09/1-02) / LOWINSKY Jacques / SERVANTÈS Marie / FRANÇOISE Gérard / VARONDIN Frédéric / AHAMADI Salama / BÈGUE Rose Blanche / CÉCILÉRY Nathalie / FOURNEL Dominique / ALLIÉ Carmen / TROTET Maryse / INGAR Iqbal / HOARAU Patricia / BARDIÈRE Jean-Michel / ALBANY Christian / HOARAU Serge / GERMAIN Claudine

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

PAULÉE Marie-Thérèse		par ORPHÉ Monique
PELTIER Hélyette	pour la durée	par DINDAR Ibrahim
TOQUET Stéphanie	de la séance	par Gino PONIN-BALLOM
JUSTINE Marie Séverine		par MAILLOT Gérald
	à son départ	
HOARAU Patricia	à partir de 10 h 32 au Rapport n° 09/1-13	par ALBANY Christian

Les membres présents, au nombre de 48 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil Municipal. CÉCILÉRY Nathalie a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

(retrait)

L'examen du Rapport n° 09/1-31 (dégrèvement sur factures d'eau) a été reporté à une séance ultérieure du Conseil Municipal.

PRÉSIDENTE DE SÉANCE

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11, le Maire (Président de la Mission Locale Nord) a cédé momentanément la présidence de séance à ORPHÉ Monique, 1ère Adjointe, à l'occasion de l'examen et du vote du Rapport n° 09/1-34 (attribution de subventions et conventionnement avec les organismes percevant plus de 23 000,00 euros au Budget 2009).

ÉLUS INTERESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- PONIN-BALLOM Gino Rapport n° 09/1-16
- HOARAU Emmanuel au titre de la SIDR
- DINDAR Ibrahim

ELUS INTERESSES

(suite)

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

- ANNETTE Gilbert Rapport n° 09/1-34
(en qualité de Conseiller Général) au titre de la MLN
 - ANDAMAYE Marie-Annick
 - KICHENIN Virgile
 - FIDJI Jean-Claude
 - LOWINSKY Jacques
 - AHAMADI Salama


 - DINDAR Ibrahim Rapport n° 09/1-35
au titre de la SHLMR
 - LOWINSKY Jacques Rapport n° 09/1-36
- MLN Mission Locale Nord
 SHLMR Société (Anonyme) d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Elus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉES	
HUMBLOT Nicole	à 09 h 30	pendant l'appel nominal
NAILLET Philippe	à 10 h 14	au Rapport n° 09/1-02
	DÉPART	
HOARAU Patricia	à 10 h 32	au Rapport n° 09/1-13 procuration à ALBANY Christian

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le **27 FEV. 2009** et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 48 sur 55.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE